



Assemblée communale no 2 de la commune de Bas-Intyamon

**du 13 décembre 2016 de 20.00 h. à 21:00 h.
à la salle de l'Auberge de la Couronne à Enney**

Présidence :	Monsieur Claudio Derada, Syndic
Convocations :	Feuille officielle du canton de Fribourg no 47 du 25 novembre 2016 Affichage aux piliers publics Chroniques de Bas-Intyamon – convocation à tous les ménages
Electeurs inscrits :	946
Citoyens présents :	123 citoyens actifs – 1 personne en qualité d'auditrice
Scrutateurs :	M. Roland Kaeser Mme Laurence Jaquet –Pugin
Preneur du PV:	Mme Erika Dupont Secrétaire communale

M. le Syndic ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à cette première assemblée communale du budget. Il salue Mme Priska Rauber, journaliste de la Gruyère. Il précise encore que Mmes Erika Dupont et Carole Pasquier respectivement secrétaire et caissière n'ont pas le droit de vote dans la commune.

Il excuse M. Manuel Francey, membre de la commission d'urbanisme.

Il encourage à bien lever le bulletin lors du vote à mains levées et il demande aux scrutateurs de compter les citoyens qui sont placés dans leurs rangées ; les scrutateurs communiquent à chaque demande (oui, non, abstention) le nombre de

votants, lequel correspond aux personnes présentes. Il demande aussi aux intervenants de se saisir d'un micro, et d'annoncer leur nom et prénom.

M. le Syndic donne ensuite lecture du tractanda de l'assemblée, lequel a été publié dans la convocation à tous les ménages.

Tractanda :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 7 juin 2016 (il ne sera pas lu)

2. Budgets 2017 (ils ne seront pas lus)

2.1 de fonctionnement

2.2 des investissements :

- 2.2.1 radars pédagogiques
- 2.2.2 sécurisation du passage à piétons – centre d'Enney
- 2.2.3 assainissement de l'éclairage public
- 2.2.4 remplacement des UV au réservoir des Frassettes
- 2.2.5 remplacement des pompes de liaison – les Auges
- 2.2.6 renouvellement d'une conduite d'eau à Villars-sous-Mont
- 2.2.7 benne pour la déchetterie d'Enney
- 2.2.8 achat de molocks
- 2.2.9 tracteur pour la forêt
- 2.2.10 rénovation de chalets d'alpage
- 2.2.11 travaux de rénovation de l'Auberge

2.3 Rapport de la Commission financière

2.4 Vote des budgets de fonctionnement et des investissements

3. Présentation de la planification financière 2017– 2021

4. Divers

Les documents présentés à l'assemblée ce soir ont été mis en consultation au bureau communal ; le protocole de la précédente assemblée a également été publié sur le site internet de la commune.

1. Lecture du procès-verbal no 1 de l'assemblée du 7 juin 2016

Le procès-verbal susmentionné a été mis à disposition au secrétariat communal et publié sur le site internet. Il n'en est pas donné lecture.

Personne ne souhaitant s'exprimer sur ce procès-verbal, **M. le Syndic** pose alors la question suivante :

« Celles et ceux qui acceptent l'approbation du procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du 7 juin 2016 sont priées de le faire en levant leur bulletin. »

Résultat : 123 oui 0 non 0 abstention

2. Budgets 2017

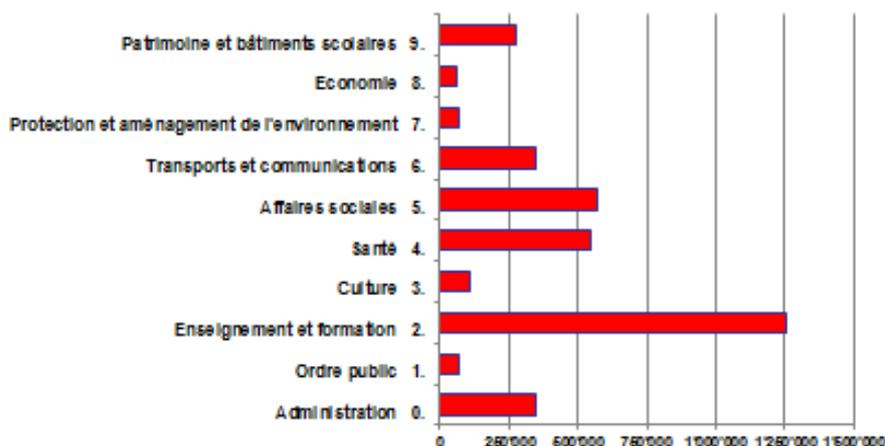
2.1. Budget de fonctionnement

Mme Carole Pasquier Caissière rappelle les totaux du budget de fonctionnement, soit

au total des charges	CHF	6'706'059.00
au total des recettes	CHF	6'665'731.00
Déficit	CHF	40'328.00

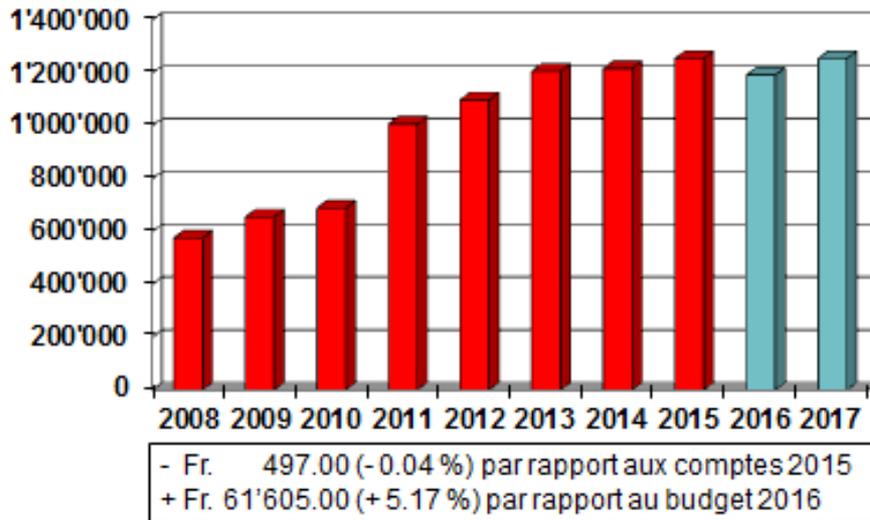
Elle détaille le fonctionnement du ménage communal par la projection de graphiques :

Répartition des charges par dicastère après déduction des produits



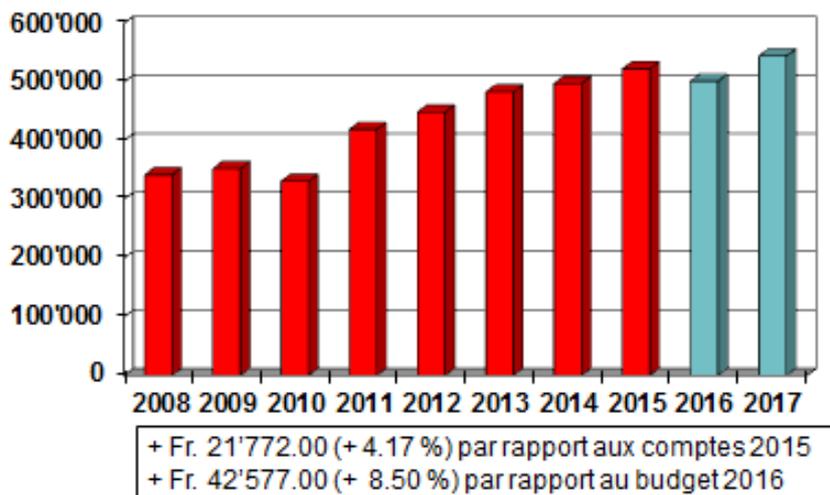
Dans l'ensemble du budget de fonctionnement, le poste de l'enseignement et de la formation est le plus gourmand, suivi de la santé et des affaires sociales.

Enseignement et formation



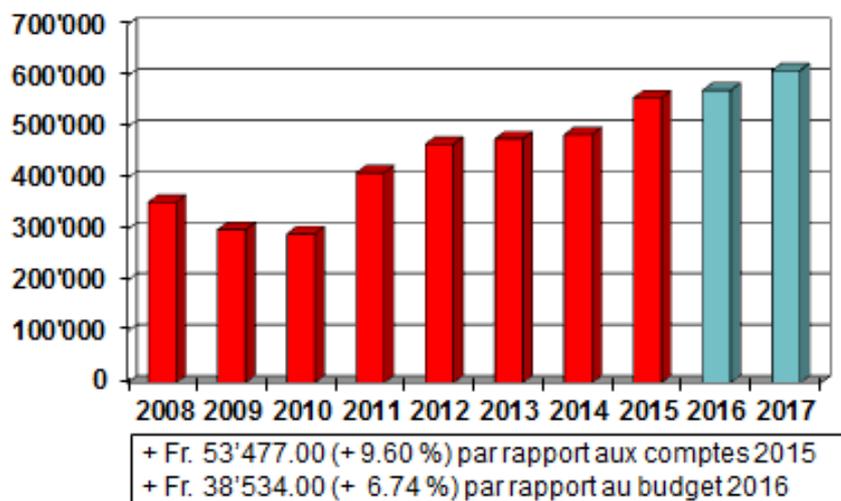
Les transports scolaires sont pour l'instant assumés en partie par la commune, et en partie par le canton. Dès 2018, la loi scolaire prévoit que les communes assument l'entier de la charge.

Santé



Les charges liées à la santé sont en constantes progression ; elles concernent principalement les frais pour les Homes.

Affaires sociales et tutelles



Les frais du service des tutelles sont conséquents, suite à la mise en place de services par région.

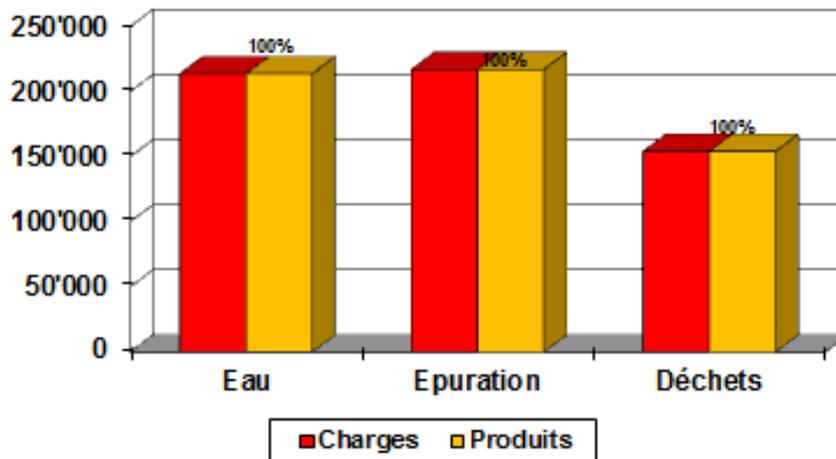
Evolution des charges liées



	Budget 2017	Augmentation par rapport au budget 2016		Augmentation par rapport aux comptes 2015	
Cantoniales	1'384'439.00	+ 78'843.00	+ 6.04%	- 51'817.80	- 3.61 %
Régionales	1'287'749.00	+ 46'695.00	+ 3.82 %	- 1'776.20	- 0.14%
Autres contributions	140'717.00	+ 8'714.00	+ 6.60%	- 22'280.40	- 13.66%
Totaux		+ 134'252.00		- 75'854.40	

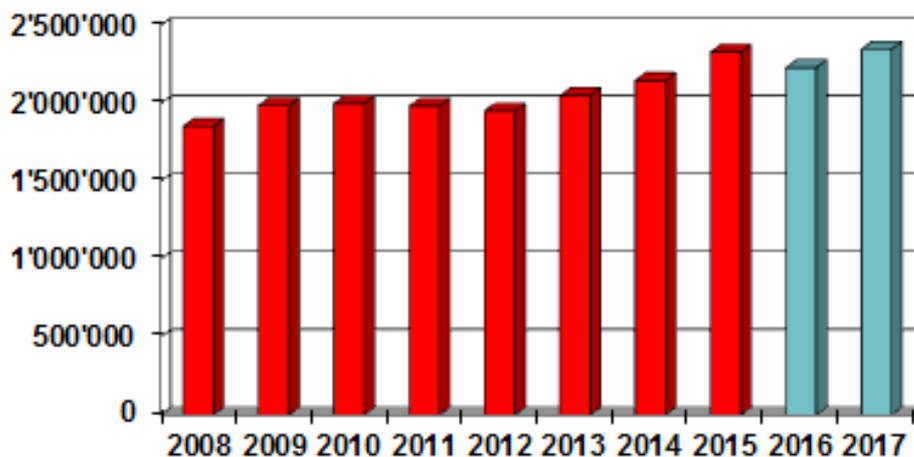
Les charges liées, soit celles du canton, semblent être maîtrisées. Par contre, les charges des associations régionales connaissent une forte progression.

Environnement



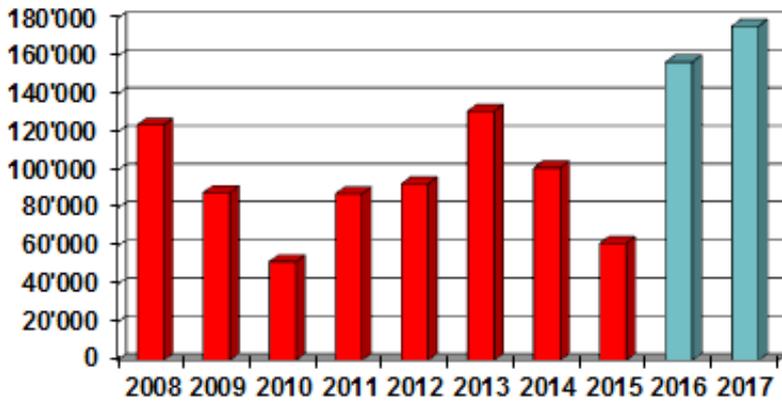
La loi sur les communes précise que ces postes environnementaux doivent être financés à 100 % par la perception de taxes.

Impôts ordinaires – personnes physiques



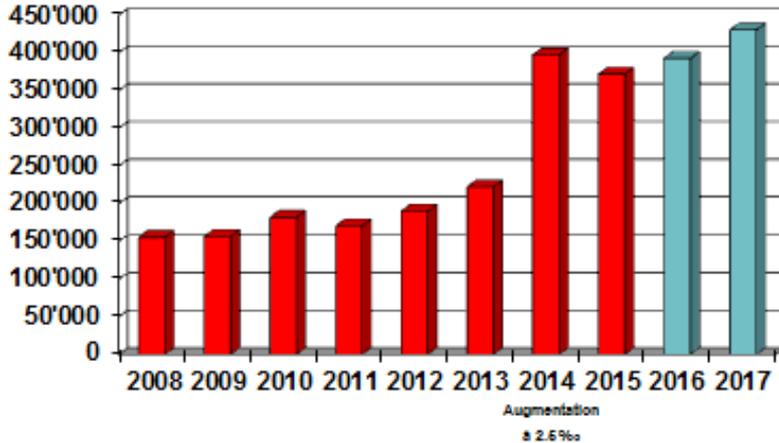
Les chiffres prévus au budget s'appuient sur la statistique que le canton nous remet. Ces chiffres tiennent également compte d'une progression de la population.

Impôts ordinaires – personnes morales



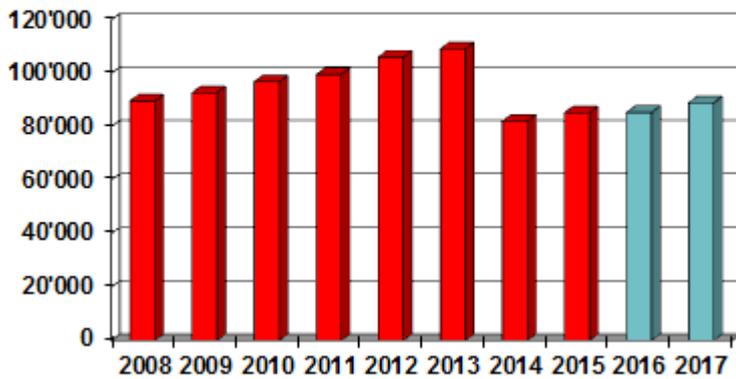
La fiscalité des personnes morales est difficile à évaluer. Une progression a été comptée, en incluant les entreprises de la zone d'activité.

Contribution immobilière



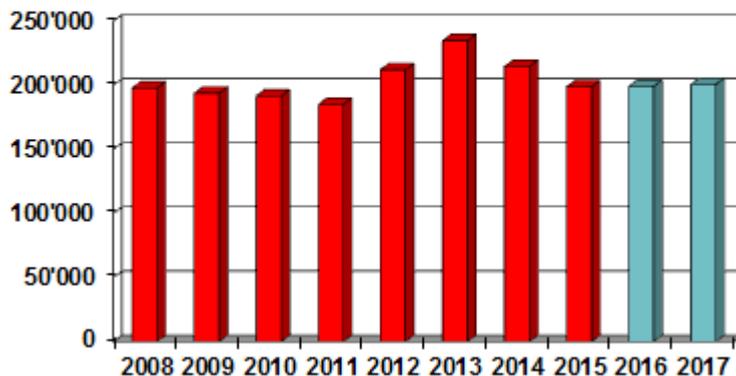
Le pic de 2014 est provoqué par des correctifs faits suite à l'arrivée d'avis de taxation ; il s'agissait de bâtiments conséquents, notamment dans la zone artisanale. Les avis de taxation 2014 sont rentrés, mais pas ceux de 2015. L'année 2015 est relativement correcte, puis la progression reprend en considérant l'achèvement de plusieurs immeubles.

Impôts sur les véhicules



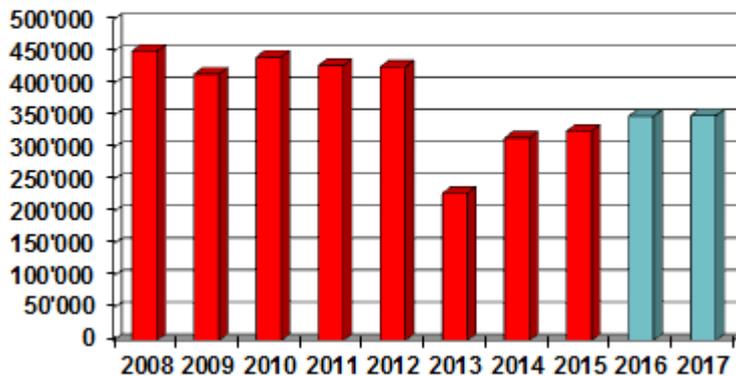
La diminution est due aux mesures d'économie instaurées par le canton dès 2014.

Intérêts des dettes



Durant 3 ans, la commune a financé ses investissements sans emprunter d'argent. Ce qui a stabilisé les intérêts des dettes. Les charges vont forcément augmenter puisque la commune devra emprunter à nouveau pour financer ses investissements futurs.

Amortissements obligatoires



2.2 Budget des investissements

Mme Carole Pasquier Caissière poursuit en donnant le résumé du compte des investissements.

au total des charges	CHF	3'325'647.00
au total des recettes	CHF	489'262.00
Excédent de charges	CHF	2'836'385.00

Mme Carole Pasquier indique que les investissements 2017 seront financés par un emprunt bancaire.

2.2.1 Achat de radars pédagogiques

M. Charles Rime explique que ce crédit de CHF 8'100.00 est destiné à acquérir deux radars pédagogiques lesquels seront installés aux abords de la route cantonale, soit à Villars-sous-Mont et à Enney. Ils servent à sensibiliser les automobilistes au respect de la vitesse de 50 km/h au travers des localités. Ils sont mobiles.

2.2.2 Sécurisation du passage à piétons au centre d'Enney

M. Charles Rime explique que, suite à des plaintes d'habitants du village, puis suite à un rapport de la Police cantonale, le Conseil communal a lancé une étude pour sécuriser le passage à piétons au centre du village. Ce passage à piétons n'est en outre plus conforme aux normes.

Il est prévu de déplacer le passage à piéton afin d'éviter que les piétons attendent de pouvoir traverser là où les voitures débouchent sur la route cantonale.

Le logo « école » sera peint sur la chaussée et des signaux lumineux clignotant seront installés.

M. Charles Rime précise encore que le canton a prévu la pose d'un revêtement phono absorbant dans les localités d'Enney et de Villars-sous-Mont ; ces travaux sont agendés pour l'été 2017.

Les travaux d'amélioration de passage à piétons seront réalisés en même temps. Le crédit sollicité est de CHF 29'600.00.

M. Bernard Grangier demande s'il est prévu un giratoire au centre d'Enney.

M. Charles Rime lui répond que non. Un giratoire est tracé sur le plan, mais il n'en est pas prévu.

M. Bernard Grangier prend l'exemple de Posieux. Sur une route très roulante, limitée à 60 km/h, il a été installé des feux. Ceux-ci virent au rouge lorsque les véhicules sont trop rapides. Des capteurs ont été posés sur la chaussée, ce qui permet de commander la signalisation lumineuse.

Il trouve dommage que les mesures de sécurisation visent uniquement les tranches horaires des écoles et que les autres usagers n'en bénéficient pas.

Il insiste pour que le Conseil communal se penche sur la question de ces feux, comme c'est le cas à Posieux.

M. Charles Rime soumettra la question au bureau d'Ingénieur et au Canton.

2.2.3 Assainissement de l'éclairage public

M. Charles Rime sollicite un crédit d'investissement d'un montant de CHF 13'248.00 pour terminer l'assainissement de l'éclairage public dans la commune. Plusieurs points lumineux doivent encore être assainis.

2.2.4 Remplacement du système de traitement UV – réservoir des Frassettes

M. Eric Barras sollicite un crédit d'investissement de CHF 90'000.00 pour des travaux au réservoir des Frassettes.

Il rappelle que le réservoir a été construit en 1985 et l'eau des sources est traitée via un système d'UV. Selon les normes de l'époque, la puissance de l'UV a été prévue à 250 J/m. La norme actuelle exige une puissance supérieure de ce système de traitement. Le SAAV a récemment procédé à une inspection de notre réseau et il nous a imposé un délai relativement court pour mettre cette installation en conformité.

Tenant compte du fait qu'il faut remplacer le système, d'autres adaptations sont nécessaires sur le site.

2.2.5 Remplacement des pompes à la STAP

M. Eric Barras sollicite un crédit d'investissement de CHF 100'000.00 pour le remplacement des pompes à la station de pompage aux Auges.

Les pompes fonctionnent lors des échanges d'eau entre les réseaux de Bas-Intyamon et Grandvillard, en cas de problème qui pourrait survenir sur l'un ou l'autre des réseaux, par exemple en cas de turbidité suite à un orage, ou en cas de pollution du réseau.

Les installations ont été dimensionnées selon les besoins de 2006, année d'extension du réseau de Bas-Intyamon et d'interconnexion avec celui de Grandvillard.

Actuellement, le débit de ces pompes est trop faible et il ne permet plus d'alimenter les habitations situées sur les hauts des villages (Ferrand à Estavannens, Fin de la Chenau à Enney).

D'où la nécessité de remplacer ces pompes par des installations plus puissantes. Cela engendre également quelques adaptations dans la chambre de pompage.

2.2.6 Remplacement d'une conduite d'eau à Villars-sous-Mont

M. Eric Barras sollicite un crédit d'investissement pour le remplacement d'une conduite d'eau ancienne à Villars-sous-Mont, sur la place de l'ancienne laiterie, au fond du chemin des Loyettes, pour un montant de CHF 25'000.00.

Cette conduite a déjà connu des fuites en 2016. Ces travaux nécessiteront d'intervenir sur deux propriétaires privés.

2.2.7 Benne pour la déchetterie d'Enney

M. Charles Rime sollicite un crédit d'investissement pour l'acquisition d'une benne destinée au recyclage du fer blanc à la déchetterie d'Enney pour un montant de CHF 3'680.00.

Le fer blanc est évacué et facturé selon le poids. Dès lors, il n'est plus utile d'écraser les boîtes de conserves.

2.2.8 Achat de molocks

M. Charles Rime sollicite un crédit d'investissement de CHF 11'580.00 pour l'acquisition de 2 molocks.

Avec l'extension de nouveaux quartiers, la commune doit prévoir des points de collecte pour les déchets ménagers. L'emplacement de ces molocks n'est pas encore défini avec précision.

2.2.9 Achat d'un tracteur pour la forêt

M. Charles Rime sollicite un crédit d'investissement de CHF 160'000.00 pour l'acquisition d'un tracteur pour la forêt.

La commune possède 3 tracteurs, dont l'âge moyen est de 16 ans.

Le tracteur Landini doit être expertisé en juin 2017 ; ce tracteur a 15 ans et il est dans un très mauvais état (corrosion). Le devis pour le remettre en état est de CHF 20'000.00.

Aussi, le Conseil communal propose de remplacer le tracteur de la forêt plutôt que de faire des frais sur ce véhicule ; cet investissement est financé par un crédit du fonds d'investissement forestier, d'une durée de 5 à 8 ans, sans intérêts.

L'actuel tracteur de la forêt sera transféré à l'édilité.

2.2.10 Rénovation de chalets d'alpages

M. Edgar Eggen sollicite un crédit d'investissement de CHF 75'000.00 pour la rénovation de chalets d'alpage sur le secteur d'Estavannens.

Il détaille les différents chalets qui méritent des travaux, soit

- les Perreires
- La Forcla
- La Liteborcard
- Les Pouttes Paluds
- la Ciernedon
- La Côte
- Les Fonds
- Monmochy

2.2.11 Rénovation de l'Auberge de la Couronne – Enney

M. Olivier Pharisa sollicite un crédit d'investissement de CHF 2'500'000.00 pour la rénovation de l'auberge de la Couronne et le déplacement de l'administration communale.

En aparté, il précise que les quelques points soulevés lors de la séance d'information, notamment les questions liées à l'accès à la petite salle du premier étage, seront étudiées avec l'architecte.

Le montant sollicité est conséquent, il s'agit de pérenniser les infrastructures communales et l'objectif est de concentrer les efforts sur quelques objets immobiliers bien ciblés. Dans le futur, il va sans dire que la commune devra se séparer de bâtiments qui n'ont plus d'utilité ou qui sont trop vétustes.

Le Conseil communal pense qu'il est important de valoriser l'activité au centre du village d'Enney et cette auberge est destinée à mettre à disposition de la population et des sociétés, un espace public accessible à toutes et tous, et aux normes légales. Le fait de regrouper un établissement public, des salles et l'administration permet de concentrer les efforts pour obtenir un bâtiment fonctionnel. Pour les différentes raisons évoquées précédemment, le Conseil communal propose à l'assemblée d'accepter ce crédit de CHF 2'500'000.00 pour la rénovation de l'auberge et déplacement de l'administration communale.

M. Francis Grandjean prend la parole et ressent qu'une partie de l'assemblée est convaincue du bien fondé du projet. Il relate qu'en 1970, les citoyens d'Enney ont eu le courage de voter CHF 500'000.00 pour la rénovation de cette bâtisse. En 1990, un montant de CHF 200'000.00 a été dépensé pour des rafraîchissements. Durant 46 ans, l'auberge a produit un loyer, ce qui représente environ CHF 1'300'000.00, montant qui a été mis dans le ménage communal.

Il rajoute que l'ensemble des citoyens a approuvé la réalisation de l'école à Estavannens. Il demande aujourd'hui à l'ensemble des citoyens de soutenir ce projet pour que le centre d'Enney ne perde pas son âme.

2.3 Rapports de la Commission financière

La Commission financière, par la voix de son Président M. Jean-Marc Wicki, rend les préavis suivants :

- Budget 2017

La Commission financière a reçu un dossier complet sur les budgets 2017 de fonctionnement et d'investissement. Un tableau comparant les comptes et le budget a été établi et commenté ; il a permis d'évaluer le présent budget.

La Commission financière s'est réunie le 5 décembre 2016 avec le Conseil communal ; les explications complémentaires ont été apportées et la Commission constate que le budget tel qu'établi est conforme aux prescriptions légales définies par l'Etat.

La Commission financière approuve le présent budget et recommande à l'assemblée de l'approuver à son tour.

- Poste des routes

La Commission financière a examiné les crédits d'investissement sollicités par le Conseil communal pour le poste des routes, selon le détail suivant :

- CHF 8'100.00 pour des radars pédagogiques
- CHF 29'600.00 pour la sécurisation du passage à piétons à Enney
- CHF 13'248.00 pour l'assainissement de l'éclairage public

La Commission financière donne un préavis favorable pour ces demandes de crédit qui représentent un total de CHF 50'948.00 et recommande à l'assemblée de l'approuver.

- **Poste de l'eau potable**

La Commission financière a examiné les crédits d'investissement sollicités par le Conseil communal pour le poste de l'eau potable, selon le détail suivant :

- CHF 90'000.00 pour le remplacement du système UV – réservoir des Frassettes
- CHF 100'000.00 pour le remplacement des pompes à la chambre de liaison les Auges
- CHF 25'000.00 pour le remplacement d'une conduite à Villars-sous-Mont

La Commission financière donne un préavis favorable pour ces demandes de crédit qui représentent un total de CHF 215'000.00 et recommande à l'assemblée de l'approuver.

- **Poste de la forêt**

La Commission financière a examiné le crédit d'investissement sollicité par le Conseil communal pour le poste forêt, selon le détail suivant :

- CHF 160'000.00 pour l'acquisition d'un tracteur forestier

La Commission financière donne un préavis favorable pour cette demande de crédit qui se monte à CHF 160'000.00 et recommande à l'assemblée de l'approuver.

- **Poste des alpages**

La Commission financière a examiné le crédit d'investissement sollicité par le Conseil communal pour le poste des chalets d'alpage, selon le détail suivant :

- CHF 75'000.00 pour la rénovation des chalets du secteur d'Estavannens

La Commission financière donne un préavis favorable pour cette demande de crédit qui se monte à CHF 75'000.00 et recommande à l'assemblée de l'approuver.

- **Poste des bâtiments**

La Commission financière a examiné le crédit d'investissement sollicité par le Conseil communal pour le poste des bâtiments, selon le détail suivant :

- CHF 2'500'000.00 pour la rénovation de l'Auberge, avec l'administration communale

La Commission financière donne un préavis favorable pour cette demande de crédit qui se monte à CHF 2'500'000.00 et recommande à l'assemblée de l'approuver.

La Commission financière relève le choix du Conseil communal de concentrer les efforts sur des bâtiments communaux stratégiques et de se dessaisir d'autres bâtiments. Des frais de rénovation et d'entretien ne pourront pas être investis partout. C'est un bon choix pour le futur.

2.2.10 Celles et ceux qui acceptent le crédit d'investissement pour la réfection de chalets d'alpage sur le secteur d'Estavannens pour un montant de CHF 75'000.00 sont priés de le faire en levant leur bulletin

Résultat : 123 oui 0 non 0 abstentions

2.2.11 Celles et ceux qui acceptent le crédit la rénovation de l'Auberge de la Couronne pour un montant de CHF 2'500'000.00 sont priés de le faire en levant leur bulletin

Résultat : 122 oui 1 non 0 abstentions

M. le Syndic remercie l'assemblée pour la confiance témoignée envers le Conseil communal.

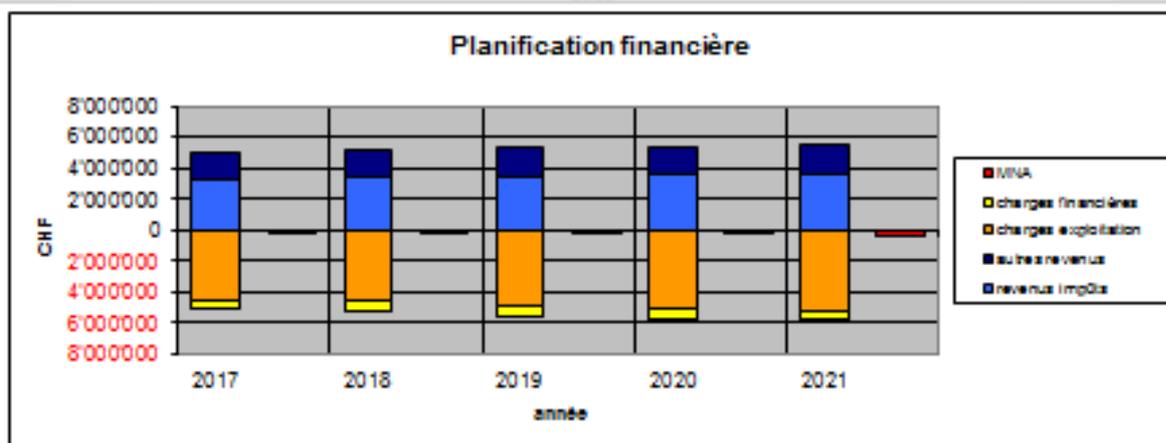
3. Planification financière

Mme Carole Pasquier a établi le plan financier pour la période 2017 à 2021, en apportant les explications suivantes :

La planification financière

- estimation de la marge nette d'autofinancement (MNA) pour 5 prochaines années à partir des derniers comptes

		2017	2018	2019	2020	2021
Revenus	revenus impôts	3'270'439	3'360'119	3'435'922	3'516'030	3'597'511
	autres revenus	1'734'594	1'819'528	1'850'279	1'879'623	1'910'575
Charges	charges exploitation	4'490'408	4'619'439	4'855'277	5'003'349	5'158'773
	charges financières	554'953	687'000	687'000	687'000	687'000
	MNA	-40'328	-128'792	-256'076	-294'696	-335'687



La MNA

- capacité d'assurer les investissements sans emprunter

Eléments retenus

- estimation des charges
 - charges de fonctionnements
 - charges financières en fonction des investissements (passés et futurs)
- estimation des recettes

Eléments non retenus

- les imputations internes
- les amortissements supplémentaires
- les réserves

Principaux éléments investissements

- les coûts des investissements financés par crédits jusqu'en 2017
- les investissements 2018 à 2021 ne sont pas encore évalués

Principaux éléments charges

- augmentation supposée de la population: 3% par année
- prévision de croissances de charges fournie par le canton jusqu'en 2018
- aucune prévision de croissances de charge fournie pour les charges liées régionales

Principaux éléments recettes

- prévision de croissance donnée par le canton
- principe de prudence pour les impôts uniques (mutations, successions, prestations en capital)
- la masse fiscale des personnes morales de la zone artisanale a été partiellement estimée les avis de taxation 2015 n'étant pas encore tous connus
- estimation de l'augmentation des contributions immobilières pour les bâtiments en cours de construction

Préavis de la Commission financière

La Commission financière a pris connaissance de la planification financière mise à jour pour les années 2017 à 2021. Elle constate que ce document est correctement mis à jour selon les éléments connus.

La planification est très difficile à établir sur 5 ans, car les charges liées et les modifications structurelles sont complexes. Ces résultats sont à prendre avec prudence car les chiffres évoluent chaque année.

La parole n'étant plus demandée, M. le Syndic clôt le point.

3. Divers

M. le Syndic tient à remercier M. et Mme René et Nanny Moret, actuels tenanciers de l'Auberge, pour tout leur travail durant ces années. Il propose de les applaudir.

M. Félix Doutaz souhaite relever deux éléments :

- quartier d'Afflon à Enney : il se promène régulièrement dans la région et il demande s'il est possible de solliciter un arrêt de transports publics dans le secteur d'Afflon à Enney. Ce quartier est très fréquenté par des promeneurs et il est également maintenant habité par des familles qui auraient tout intérêt à pouvoir se déplacer en transports publics.

M. Olivier Pharisa indique que toutes gares du canton vont être rénovées, les TPF profitent actuellement d'un fonds d'infrastructures de la Confédération pour ceci. A Enney, il est prévu revoir la gare en 2020. Les TPF ont pour objectif d'augmenter les cadences et de raccourcir les temps de trajet. Pour réaliser une gare ou un arrêt, il faut construire plusieurs dizaines de quai. Ceci est difficilement envisageable de réaliser une seconde infrastructure juste après la gare d'Enney, en Afflon.

De plus, il reste la problématique de la traversée de la route cantonale ; il faut penser à réduire la vitesse et réaliser un passage sécurisé ; ces travaux sont à charge de la commune.

M. Olivier Pharisa précise encore que le Conseil communal a déjà fait la demande aux TPF et que la réponse est attendue.

- quartier du Tôt : il s'inquiète de voir la route du Tôt fermée vers le cimetière. Les automobilistes seront dirigés directement vers la route cantonale et ils ne transiteront plus par le centre du village. Il estime que l'on péjore l'activité de l'épicerie et celle de l'Auberge. Il propose qu'on prévoit au minimum une circulation en sens unique vers le centre du village.

Le Conseil communal prend note de cette remarque.

M. Roger Thorin relève que des gabarits ont été à nouveau posés sur la parcelle du Closin à Villars-sous-Mont. Il demande ce que c'est.

M. Olivier Pharisa indique qu'un premier projet de construire deux immeubles a été refusé. Le promoteur a revu son dossier et il a déposé une nouvelle demande de permis de construire pour 2 immeubles L'enquête va être ouverte dès ce vendredi 16 décembre.

M. Christophe Gremion revient sur le développement du quartier du Tôt à Enney. Comment la jonction avec la route cantonale est-elle prévue ?

M. Charles Rime répond qu'il n'y aura ni giratoire, ni présélection, mais une patte d'oie pour quitter la route cantonale vers le quartier. La limitation du 50 km/h va être déplacée vers le Bugnon.

Avant de clore la séance, M. le Syndic remercie ses collègues du Conseil communal et le personnel de l'administration, de l'édilité et des forêts pour le travail accompli durant toute l'année.

Il souhaite à toutes et tous de belles fêtes et une bonne année 2017.

La séance est levée à 21 :10 h.

La Secrétaire :

E. Dupont

Le Syndic :

C. Derada